



Litige avec un agent en recouvrement

Par **fafa66**, le **03/08/2011 à 21:21**

Bonjour, je me trouve dans une situation délicate, j'ai une petite fille de 3 ans, je n'ai pas d'emploi et ne touche aucune prestation (assedic, RSA, caf, ...), et me retrouve obligé de rembourser 50 euros (840 en total) à une société de recouvrement qui m'a retrouvé après 8 ans sur un sujet qui me concerne, oui mais moi je n'étais pas au courant.... après discussion forcée, de menace d'envoyer des huissiers. Je lui ai raconté ma situation, forcée, j'ai commencé à payer en prélèvement depuis 5 mois et en juillet le prélèvement n'est pas passé (découvert) elle m'a harcelé pendant 2 semaines. Aidez-moi SVP !!!! Merci!

Par **mimi493**, le **03/08/2011 à 21:23**

Mais pourquoi avoir commencé à payer ? Les sociétés de recouvrement n'ont aucun droit la majorité du temps. De quelle dette s'agit-il ?

Par **fafa66**, le **03/08/2011 à 21:49**

Merci d'avoir répondu. Je me suis fait piéger !!! Je regrette. J'ai déjà remboursé 240 euros et là il m'harcele et je ne veux plus payer !! Quoi faire??

Par **mimi493**, le **03/08/2011 à 22:03**

Par **fafa66**, le **03/08/2011** à **22:19**

Il s agit d une caution preter par loca pass mais que mon proprietaire n as pas rembourser!!!!rnJe leur ai dit de ce tourner vers lui ,non !!!!car c est mon nom ,en plus la caution lui a etait verser directemnt.!!!rnj ai prevenue loca pass de mon depart, il devait prendre contacte avec lui et lui de mm!rnJ ai pris contacte avec mon proprio en lui expliquant la situation ,il m as repondu que le fait que j ai quitter l appart le mois en cours de la nouvelle ,il as trouver sa juste de garder les 2 mois de caution.je lui ai expliquer que mm si la situatio est tel il aurai du me prevenir soit par tel et aussi prevenir mon depart a loca pass!!!!!!